

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service Conseil Municipal

27 juin 2025

FERRIÈRES
GYMNASE DES SALINS
RÉFECTION DE L'ÉTANCHEITE DE LA TOITURE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

AU TITRE DE L'AIDE
AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ

EXERCICE 2025

DÉCISION N° 2025-101

Nous, Gaby CHARROUX, Maire de la Commune de Martigues,

Agissant en vertu de la délibération n° 20-043 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, reçue par Monsieur le Sous-Préfet d'Istres le 1^{er} juin 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 26, nous accordant délégation aux fins de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Considérant que le gymnase des Salins a été construit au milieu des années soixante et que la dernière réfection des étanchéités a été réalisée en 2002,

Considérant que lors des derniers épisodes pluvieux, une partie du plafond s'est écroulée et que les entrées d'eau ont surtout endommagé le support d'étanchéité constitué d'un panneau bois,

Considérant que la Commune de Martigues a donc décidé de réaliser en urgence la réfection de 3 travées sur les 8 travées constituant la toiture du gymnase,

Considérant que cette réfection comprendra la dépose de la protection lourde, de l'isolation et de l'étanchéité existante et s'accompagnera d'un renforcement de l'isolation et de la suppression de la protection lourde,

Considérant que l'isolant mis en œuvre respectera la valeur minimale exigée par la réglementation thermique élément par élément,

Considérant que le coût des travaux s'élève à 56 618 € HT soit 67 941,60 € TTC,

Considérant que le Département peut octroyer à la Commune de Martigues une participation financière au titre de l'aide aux travaux de proximité,

Considérant que dans ce contexte, la Commune de Martigues se propose de solliciter le Département au titre de l'aide aux travaux de proximité, afin de réaliser la réfection de l'étanchéité de la toiture du Gymnase des Salins,

DECIDONS :

=====

- De solliciter la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible, dans le cadre des travaux de réfection d'étanchéité de la toiture du gymnase des Salins, au titre de l'aide aux travaux de proximité, pour l'exercice 2025,

Cette subvention pourrait s'élever à 70 % du coût hors taxes des dépenses éligibles. La Commune de Martigues assurera donc un autofinancement de 30%.

Le plan de financement de ces travaux pourrait donc être le suivant :

- Département des Bouches-du-Rhône 39 632,60 € HT
- Commune de Martigues 16 985,40 € HT

La recette sera constatée au Budget de la Commune, Fonction 321100, Nature 2313.

Au cours de sa prochaine séance, le Conseil Municipal sera informé de la présente décision qui sera soumise aux mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément à l'Article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Le Maire
Gaby CHARROUX

Signature numérique de Gaby
CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE
MARTIGUES, oi=NTRFR-
211300561, ou=0002 211300561,
sn=CHARROUX, givenName=Gaby,
cn=Gaby CHARROUX,
serialNumber=243162KJE026
Date: 27/06/2025 17:06:09 +02:00